Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

**Signé le 15 octobre 2026**
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026**
**Publié le 16 octobre 2026**

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECAT-011-19833/26/BM**

## ■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Initiative Marseille Métropole et paiement de la cotisation 2026 - MGDIS n°14783

**165242**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE– PME du territoire. En effet, positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique renouvelé le 30 juin 2022.

Le tissu économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence est essentiellement composé de TPE et de PME. Les taux de créations et de reprises d'entreprises sont parmi les plus élevés de France, tout comme le taux de disparition. Des causes ont été identifiées à ces défaillances telles que la sous-capitalisation, l'isolement, le manque de conseils, d'accompagnement, ou de formation ou encore la mauvaise évaluation des risques et des délais.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de financer depuis plusieurs années l'association « Initiative Marseille Métropole » afin d'assister les porteurs de projet au montage de leur dossier, de leur apporter un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, recherche de financements et de garanties bancaires), et un suivi-accompagnement post-création.

Initiative Marseille Métropole est l'une des 205 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Ainsi, il est aujourd'hui proposé d'adhérer pour l'année 2026 à Initiative Marseille Métropole et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 2 000 € conformément au tarif voté, dossier MGDIS n°14783.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 15 octobre 2026**
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026**
**Publié le 16 octobre 2026**

**Considérant**

- Que l'association Initiative Marseille Métropole constitue un soutien à la création d'entreprises et au développement économique du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il est proposé d'adhérer à cette association pour l'année 2026 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que le paiement de la cotisation 2026 d'un montant de 2 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.
Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développent économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique, Relations aux Entreprises et au monde économique, Artisanat, Commerce

Jean-Pascal GOURNES

**Signé le 15 octobre 2026**
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026**
**Publié le 16 octobre 2026**